



BULLETIN D'INFORMATION

Pacte Territorial France Rénov'

Vous êtes propriétaire privé,
Vous avez des projets de travaux,
Vous pouvez peut-être bénéficier d'aides financières pour la rénovation de votre(s) logement(s)...

Quels sont les travaux éligibles ?

- Les travaux d'économie d'énergie dont les travaux d'isolation, de remplacement de menuiseries, de chauffage et de ventilation ;
- Les travaux d'adaptation du logement afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;
- Les réhabilitations lourdes avec des travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;
- Les réhabilitations de logements locatifs en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources ;
- Les propriétaires bailleurs sans conditions de ressources, qui s'engagent à pratiquer des loyers conventionnés.

Quelles aides ?

Sous certaines conditions, des aides de :

- L'Anah (Agence nationale de l'habitat) ;
- La communauté de communes Terre de Picardie : une aide pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour les travaux et une prime « sortie de vacance » de 3 000 € pour la remise sur le marché d'un logement vacant depuis plus de 2 ans.

Ces subventions sont cumulables avec d'autres aides.

Un accompagnement gratuit et personnalisé :

Le service habitat du PETR Cœur des Hauts-de-France vous apportera un conseil gratuit et vérifiera l'éligibilité de votre dossier. Par la suite, l'opérateur CITÉMÉTRIE vous accompagnera dans toutes les étapes de votre projet de travaux de rénovation (montages administratif, technique et financier) et prendra en charge la gestion des dossiers de subventions auprès des différents partenaires. Il veillera également au bon déroulement du chantier et à la conformité des travaux.

Contacts :

- Par téléphone : n°03.75.65.00.65
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Par mail à l'adresse suivante : habitat@coeurdeshautsdefrance.fr

Des permanences, sur rendez-vous, pour un accueil de proximité :

- **Siège de la Communauté de Communes Terre de Picardie :**
Tous les 3^{èmes} mercredis du mois
Premières permanences : 20 mai, 17 juin et 15 juillet 2026
De 9h à 12h
Avenue de Haute Picardie
80200 ESTRÉES-DENIÉCOURT
- **Siège de la Communauté de Communes de la Haute Somme :**
Tous les 1^{ers} mercredis du mois
Premières permanences : 6 mai, 3 juin et 1^{er} juillet 2026
De 14h à 16h30
23 Avenue de l'Europe
80200 PERONNE

Vous pouvez vous rendre dans n'importe quel lieu de permanence, quel que soit votre commune de résidence.

